

Déclaration d'occupation chez deux employeurs différents

Réduction des prestations de travail

Crédit-temps - interruption de carrière - congé thématique

Qui doit utiliser cette déclaration?

Le travailleur qui est occupé chez deux employeurs juridiques différents et qui souhaite prendre un crédit-temps, une interruption de carrière ou un congé thématique (congé parental, congé pour assistance médicale, congé pour soins palliatifs) d'un cinquième ou à ½ temps.

Le travailleur avertit par écrit l'employeur chez qui il souhaite prendre une réduction d'un cinquième ou à ½ temps. Il devra prouver à cet employeur qu'au total, il est occupé au moins à temps plein en apportant une preuve de son occupation chez l'autre employeur (par ex. copie de son contrat de travail chez l'autre employeur, une attestation d'occupation, un autre document social dans lequel figurent Q et S, ...). Cela permettra à l'employeur de s'assurer qu'en additionnant les occupations chez les deux employeurs, le travailleur est, au total, occupé à temps plein.

Qui doit compléter cette déclaration?

L'employeur auprès duquel il n'y a pas de réduction des prestations de travail, doit compléter la déclaration d'occupation.

Renvoyez la déclaration complétée:

Comment? Au moyen d'une lettre recommandée jointe au formulaire de demande

Quand? Au plus tôt six mois avant le début de l'interruption de carrière et au plus tard dans les deux mois qui suivent le début de l'interruption de carrière. Si vous nous faites parvenir votre demande à l'avance, celle-ci ne sera pas nécessairement traitée dès sa réception.

Où? Au bureau de l'ONEM de votre domicile (vous trouverez les coordonnées du bureau en introduisant votre code postal dans la rubrique "Cherchez un bureau de l'ONEM" en bas de la page d'accueil du site internet www.onem.be).

Besoin d'informations supplémentaires?

Si vous disposez d'un token citoyen ou d'une carte d'identité électronique, vous pouvez consulter votre dossier en ligne sur le site portail de la sécurité sociale www.socialsecurity.be. Des informations sur le token citoyen et sur la carte d'identité électronique sont également disponibles sur ce même site.

REMARQUE IMPORTANTE!

Cette déclaration ne peut pas être utilisée lorsqu'une réduction des prestations de travail est prise proportionnellement chez les deux employeurs. Dans ce cas, il y a lieu d'introduire deux formulaires de demande.

Données travailleur

Ce numéro est indiqué au verso de la carte d'identité du travailleur.

Numéro d'identification du Registre national _ _ . _ _ . _ _ - _ _ _ . _ _

Nom

Prénom

Données employeur

Nom ou nom commercial

Adresse

Numéro d'inscription ONSS _ _ _ _ _

Numéro d'entreprise _ _ _ _ _

Numéro de la Commission paritaire _ _ _ _ _

Données de l'occupation

Le travailleur a un contrat de travail ou il est nommé pour

_ _ h _ _ minutes par semaine

Un horaire à temps plein s'élève à _ _ h _ _ minutes par semaine.

A compléter uniquement si le travailleur a demandé un crédit-temps d'1/5e ou à 1/2 temps

Pendant les 12 (régime général) / 24 (régime fin de carrière) mois qui précèdent son avertissement, le travailleur a travaillé dans ce régime de travail

Non Oui

Le travailleur a été lié par un contrat de travail dans mon entreprise au moins pendant les 24 mois qui précèdent son avertissement:

Non Oui

A compléter uniquement si le travailleur a demandé un crédit-temps d'1/5 temps

Dans quel régime de travail le travailleur est-il habituellement occupé?

Veillez préciser les jours et le nombre d'heures pendant lesquels le travailleur est occupé dans votre entreprise.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche

A compléter uniquement si le travailleur a demandé un crédit-temps à ½-temps

Le travailleur a été lié par un contrat de travail dans mon entreprise pendant 5 années.

Non Oui

A compléter uniquement si le travailleur a demandé un congé parental à un employeur du secteur privé ou des administrations locales et provinciales ou de tout autre secteur (ambassades étrangères, SHAPE, liste civile du Roi, etc.) qui ne relève pas d'une réglementation déjà existante en matière de congé parental

Le travailleur a été lié par un contrat de travail dans mon entreprise/administration pendant au moins 12 mois au cours des 15 mois qui précèdent son avertissement:

Non Oui

Signature de l' employeur

Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée, disponible dans les bureaux de l'ONEM.

Je certifie que toutes les données figurant sur cette déclaration sont exactes.

Date _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature de l'employeur